

Avis de publicité préalable – Occupation du domaine public communal

Mise à disposition de locaux scolaires pour des activités éducatives et culturelles – Langues étrangères

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la Commune de Valbonne Sophia Antipolis informe de son intention de délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal en vue de l'organisation d'activités éducatives et culturelles en langue étrangère à destination des enfants scolarisés dans les écoles communales

Objet de l'occupation

La présente occupation a pour objet la mise à disposition de locaux scolaires communaux afin d'y proposer des ateliers ludiques en langue étrangère, organisés dans le cadre du temps périscolaire du soir.

Les activités devront présenter un caractère éducatif et culturel compatible avec les principes du service public de l'éducation, notamment les principes de neutralité et de laïcité.

Lieux concernés : Ecoles de Valbonne Sophia Antipolis - le projet pourra concerner une ou plusieurs écoles de la Commune.

Durée de l'autorisation : L'autorisation d'occupation temporaire sera accordée pour l'année scolaire 2026/2027, renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Une nouvelle publicité sera effectuée au terme des 3 années scolaires.

Conditions principales d'occupation

Les interventions se dérouleront en période scolaire, du lundi au vendredi, selon les modalités suivantes :

- prise en charge des enfants dès 16h30 pour l'encadrement et la surveillance du goûter ;
- animation des ateliers de langue étrangère de 17h00 à 18h00 ;
- groupes limités à seize enfants maximum par intervenant.

Les activités devront être compatibles avec la nature des installations, l'aménagement des locaux et le fonctionnement normal du service.

L'occupation donnera lieu à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux scolaires avec la Commune.

Modalités de candidature

Les associations intéressées sont invitées à transmettre un dossier comprenant :

- une présentation de la structure ;
- les références et expériences dans le domaine de l'enseignement des langues ou de l'animation éducative ;
- les qualifications des intervenants ;

- le projet pédagogique détaillé précisant notamment :
 - les ateliers proposés ;
 - les niveaux concernés ;
 - les méthodes et outils pédagogiques utilisés ;
 - le nombre de jours d'intervention envisagés ;
 - le nombre d'écoles concernées ;
 - une proposition tarifaire établie selon le quotient familial applicable aux familles.

Les dossiers devront être adressés **avant le 30 juin 2026** à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1 Place de l'Hôtel de Ville
06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

Ou par courriel à : enfance.jeunesse@ville-valbonne.fr

Critères de sélection

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

- qualité pédagogique et intérêt éducatif du projet proposé ;
- expérience et qualifications des intervenants ;
- capacité d'organisation et d'encadrement des enfants ;
- cohérence et accessibilité des conditions tarifaires proposées.

La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente publicité.